



27/01/2026

# LES BRÈVES DU CSE SNCF OPTIM'SERVICES



## CONSULTATION POUR LA NOMINATION DES DOCTEURS ARIEN ET ROBERT

Les élus ont voté favorablement pour la nomination de ces deux médecins du travail dans un contexte national de pénurie médicale.

### Cabinet médical du Mans

- Le docteur Arien Éric, au cabinet médical du Mans, aura en charge 15 agents d'OPTIM'SERVICES pour une durée de six mois (CDD), en remplacement du Docteur Six.

### Cabinet médical de Tours

- Le docteur Robert Valérie (en poste à la SNCF depuis 2021), au cabinet médical de Tours, aura en charge 36 agents d'OPTIM'SERVICES.
- C'est un médecin qui a une activité multisite, dont 46 % à Vierzon et 20 % à Tours.



## L'APTITUDE SÉCURITÉ EN GRAND DANGER !!

**"RELEVONS LE DEFI !" QUAND L'APTITUDE SECURITE SE REORGANISE, CE N'EST PAS SANS CONSEQUENCE !**

Lors du CSE du 27 janvier 2026, la Direction des Services Médicaux a présenté un dossier d'information en vue d'une consultation concernant le déploiement (mars 2026) d'une nouvelle organisation

des visites médicales d'aptitude sécurité au sein des CFAS de Lyon et Paris Sud-Est, à la suite des expérimentations débutées en mai 2025.

Le document présente la stratégie de SNCF OPTIM'Services au sein du projet « Relevons le défi ! » visant à demeurer l'acteur central et incontournable de





l'aptitude sécurité auprès des SA dans un contexte d'évolution réglementaire lié notamment à l'application du règlement européen (STIOPPE). La DSM met en avant une optimisation des parcours, une amélioration de la satisfaction des clients et une réduction de l'impact sur la production ferroviaire.

L'organisation cible repose sur un objectif minimum de 14 visites médicales d'aptitude sécurité (VMAS) par jour et par équipe (un médecin, un IDE, un secrétaire assistante médicale), avec une nouvelle répartition des tâches et un recours limité aux spécialistes.

**Cette réorganisation conduit à une réduction des effectifs, avec un besoin cible de 28 postes (46 postes fin 2024), entraînant 18 suppressions de postes, soit 5,2 ETP (7 salariés ont déjà quitté l'entreprise à fin 2025) :**

#### Au CFAS de Lyon (28 postes fin 2024) :

- 3 postes d'IDE sur 5 ;
- 5 postes de cardiologue sur 7 ;
- 4 postes d'ophtalmologue sur 11.

#### Au CFAS de Paris Sud-Est (18 postes fin 2024) :

- 1 poste d'IDE sur 3 ;
- 4 postes de cardiologue sur 7 ;
- 1 poste de cardiologue sur 4.

La direction précise que les mesures du GRH 00910 seront appliquées avec un accompagnement des salariés (reclassement en médecine de soins pour

les spécialistes). Aucun licenciement systématique n'est prévu et les propositions faites tiendront compte des souhaits des salariés.



## BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION ÉTABLI PAR LA DSM :

Cette expérimentation permettrait d'optimiser l'organisation des visites médicales, de fluidifier le parcours des agents et de réduire les délais grâce à une meilleure coordination.

Le taux de satisfaction des agents est de 92 %. Le dispositif est jugé efficace et pérennisable, sous réserve d'harmoniser les

pratiques pour réduire la durée des visites. Une évolution des métiers est engagée avec une montée en compétence des secrétaires en secrétaires-assistantes médicales qui, en plus de leurs tâches administratives, ont été formées à la réalisation de tests auditifs, ceci afin de permettre aux IDE de se recentrer sur les autres examens.



## ORGANISATION CIBLE

Les arrivées des agents et candidats sont désormais échelonnées jusqu'à 10 h 30.

#### Les examens sont répartis de la manière suivante :

- les tests auditifs sont réalisés par les secrétaires-assistantes médicales,
- les prélèvements et l'ECG sont réalisés par l'IDE,

▪ les examens visuels (y compris champ visuel) sont assurés par les orthoptistes ou les ophtalmologues.

La traçabilité des prises en charge est réalisée via un outil de suivi de parcours.

Les médecins d'aptitude sécurité et les orthoptistes s'appuient sur l'ophtalmologue si besoin. Les médecins d'aptitude sécurité





ont la capacité d'interpréter les ECG et s'appuient sur le cardiologue si nécessaire.

Les résultats biologiques sont consultables par le client via le serveur du laboratoire.

Le bénéficiaire reçoit à chaque étape de son parcours ses résultats d'examens et termine par le médecin d'aptitude avec un dossier complet (un seul passage auprès du médecin).

Cette organisation sera déployée dans un premier temps dans les CFAS de Lyon et de Paris Sud-Est, puis dans l'ensemble des CFAS. Le modèle pourra être ajusté en fonction de la nouvelle réglementation STIOPE (décision de SNCF Réseau de retirer de l'aptitude sécurité une partie de son personnel).

Une évaluation RPS sera menée sur ces deux CFAS afin de mesurer l'impact de cette nouvelle organisation sur les salariés.



## IMPACT FINANCIER

**Sur le plan économique, cette nouvelle organisation permet une économie nette de 494 k€ liée à la réduction des effectifs et des prix unitaires facturés aux SA.**

### Les élus UNSA-Ferroviaire ont formulé plusieurs questions et alertes, notamment sur :

- L'objectif minimum de 14 VMAS par équipe, qui risque de faire peser des risques majeurs sur le personnel en matière de RPS et de dégradation des conditions de travail ;
- La méthodologie de l'évaluation RPS afin qu'une véritable évaluation soit faite (pas une enquête type « c'est à vous ») et que ce risque soit bien pris en compte ;
- L'outil utilisé pour l'enquête de satisfaction du personnel et les résultats détaillés ;
- La réduction du temps médical contraire aux règles ordinaires ;
- La suppression de 18 postes dans une logique de productivité et d'économie ;
- L'organisation mise en place en cas d'absences ;
- L'absence de dossier médical informatisé qui permettrait un gain de temps ;
- L'absence de protocole de cardiologie alors que l'expérimentation vient de se terminer ;

- Le déploiement futur de cette organisation dans les autres CFAS ;
- Les impacts au niveau des laboratoires et de l'activité de médecine du travail.

### La DSM a répondu à certaines de nos interrogations :

- La question des cadences de travail (14 VMAS par jour et par équipe) reste identifiée et demeure un point à approfondir selon la DSM. Le nombre de visites n'est pas imposé mais doit répondre à un objectif ;
- Sur le volet RPS, le pôle Prévention d'OPTIM'SERVICES interviendra prochainement auprès des équipes et des évaluations RPS seront réalisées entre le 12 et le 20 février 2026 par le préventeur national ;
- Une explication plus détaillée sera communiquée lors de la CSSCT du 05/02/2026 ;
- En cas d'absences de personnel, des visites pourront être annulées le jour même. Le cardiologue pourra aussi réaliser les ECG en l'absence d'IDE ;
- Les impacts de la STIOPE sur l'activité des laboratoires (60 % de l'activité liée à l'aptitude sécurité) et de la médecine du travail devront être analysés ;
- Le déploiement de cette organisation sur les autres CFAS est en attente des décisions relatives à la STIOPE.

### Position UNSA-Ferroviaire

**Au regard de l'ensemble de ces éléments, les élus UNSA-Ferroviaire considèrent que les conditions d'une mise en œuvre sécurisée, cohérente et respectueuse de la santé des salariés ne sont pas réunies et sont en attente d'éléments supplémentaires lors du passage en consultation du dossier lors du prochain CSE et de la prochaine CSSCT.**

**Les élus UNSA-Ferroviaire resteront vigilants sur la mise en place de cette organisation et sur l'évolution du dossier en lien avec les impacts qui découleront de la décision de SNCF Réseau de retirer de l'aptitude sécurité une partie de son personnel en application du règlement européen révisé STIOPE.**

## PROJET DE RÉORGANISATION DU CSP SARDO

Le projet de réorganisation du CSP SARDO, porté par SNCF Optim'Services, vise à adapter l'organisation aux besoins actuels en améliorant la lisibilité des missions, la qualité du service et la valorisation du patrimoine.

Les principaux objectifs du projet sont l'amélioration de la visibilité, la clarification des responsabilités, l'orientation des archives vers leur destination finale et une meilleure qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Pour ce faire, deux principaux axes ont été établis : le développement de la transversalité entre les pôles (expertise, numérisation), incluant notamment le partage de bonnes pratiques, et un renforcement de l'animation managériale visant à supprimer les irritants.

Le site de Combs-la-Ville ferme car, selon la direction, il n'a plus de valeur ajoutée : les archives intermédiaires sont désormais gérées par un tiers (Geoparts), et les fonds historiques restants sont transférés vers le Centre National des Archives Historiques du Mans. Le reliquat (dix palettes) sera traité d'ici fin mars 2026.

La fermeture de ce site entraîne la suppression de quatre postes (un responsable + trois techniciens).

Pour le site de Saint-Denis, un pôle Valorisation et actions culturelles est créé afin de mieux mettre en valeur la richesse des fonds. Des outils de veille seront mis en place pour faciliter l'extraction d'informations.

En termes d'emploi, le projet est mené à iso-effectif, avec trois postes supprimés et trois créés (dont un poste d'expert archiviste et un coordinateur événementiel).

Cependant, les profils recherchés pour ces nouveaux postes sont différents de ceux tenus à date et nécessitent donc le départ des personnes tenant actuellement les postes.

Au Mans, un poste est supprimé (assistante administrative) et deux créés (référent fonds + opérateur). Aucune mobilité géographique n'est imposée.

L'accompagnement de l'ensemble des personnels impactés inclut : entretiens individuels et dispositifs RH (ouverture GRH 00910, ...).

Ce projet de réorganisation doit générer une économie annuelle de plus de 200 000 euros.

La mise en œuvre de l'organisation est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2026, après consultation du CSE (19/02/2026).

**Les élus UNSA-Ferroviaire ont signalé à la direction que le dossier présenté comporte un certain nombre d'erreurs de chiffres et d'incohérences, concernant notamment la classification des postes concernés et les effectifs. Les organigrammes présentés ne sont pas conformes à la réalité. Le dossier n'est pas abouti et les informations transmises devront être explicites afin que les élus puissent délivrer un avis éclairé lors de leur consultation sur ce projet.**

**Enfin, vos élus UNSA-Ferroviaire insistent sur la nécessaire qualité de l'accompagnement proposé aux personnes impactées. Les réorganisations sont fréquemment vectrices de risques psychosociaux. Un suivi spécifique sera demandé en CSSCT pour évaluer les impacts sur les conditions de travail et les risques professionnels post-restructuration.**

